



DE  
**L'ABBAYE**

Tél. 021 841 16 33  
Fax 021 841 19 72  
municipalite@abbaye.ch

Réf.

Au Conseil Communal

**1344 L'Abbaye**

### **Préavis N° 10 / 2008- Vente de terrain à Montres Breguet SA à L'Abbaye**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La conjoncture particulièrement bonne dans la branche horlogère a de fortes conséquences à la Vallée de Joux, comme chacun peut s'en rendre compte. Montres Breguet, qui a choisi L'Abbaye pour siège social en 1994, connaît également une forte expansion. Sa direction est entrée en discussion avec la Municipalité pour s'informer des possibles extensions sur le territoire communal, tant pour de nouveaux ateliers de production que pour un agrandissement des bureaux.

Ces dossiers sont actuellement à l'étude. La Municipalité a pleinement conscience de l'importance du doublement de la surface de travail à l'Abbaye. Ceci permettra de transférer le Service Après-vente de leur site de l'Orient à l'Abbaye. La surface ainsi libérée sera à disposition de la production et permettra à court terme d'augmenter immédiatement les livraisons, donc du chiffre d'affaire.

La parcelle n° 720 nous nous proposons de morceler permettra à Montres Breguet, récemment entré en possession de la parcelle n° 722, propriété des enfants de Mme D'Amico, de réaliser une nouvelle entrée depuis la route de l'Hôtel de Ville. Des facilités qui permettront sans aucun doute de réaliser un bel ensemble architectural parfaitement intégré au décor lacustre.

Une nouvelle citerne à gaz enterrée, pour l'Hôtel de Ville, sera placée au pied du mur du parking.

Vu la teneur du projet, la Municipalité souhaite que cette initiative aboutisse et a répondu favorablement à l'entrepreneur, sous réserve de la décision du Conseil communal.

**Il se porte acquéreur de 276 m<sup>2</sup> à fr 100.- le m<sup>2</sup>**  
(fr. 27'600.- vingt sept mille six cents francs)

Cette vente de terrain fera l'objet d'un acte notarié qui en réglera les diverses modalités notamment :

- L'obligation de construire dans les 24 mois qui suivent l'obtention du permis de construire;
- Un fractionnement de la parcelle ne pourra intervenir au profit de tiers;
- La Municipalité sera informée de l'évolution du projet avant de recevoir le dossier de mise à l'enquête du tout ou partiel;
- Le règlement communal des constructions 1996 est applicable;
- Les droits de mutation et frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur.

Nous ne pouvons par conséquent que nous réjouir du développement envisagé par cet entrepreneur sur notre territoire. Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir accepter les conclusions suivantes :

### **Le Conseil communal de L'Abbaye**

- ♦ Vu le préavis 10/2008 du 11 août 2008,
- ♦ Ouï le rapport de la commission d'étude,
- ♦ Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

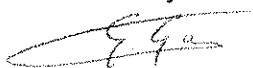
### **décide**

- D'autoriser la Municipalité à fractionner la parcelle no 720 (Hôtel de Ville) d'une surface de 276 m<sup>2</sup> pour la vente à Montres Breguet SA à L'Abbaye, pour un montant de fr. 27'600.-.

La Municipalité se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire. Nous vous adressons, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

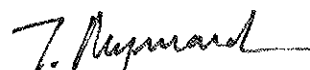
Le Syndic



Gabriel GAY



Le Secrétaire



Jacky REYMOND

Délégués municipaux: MM. Gabriel Gay, syndic et Paul-Claude Rochat, vice-syndic.

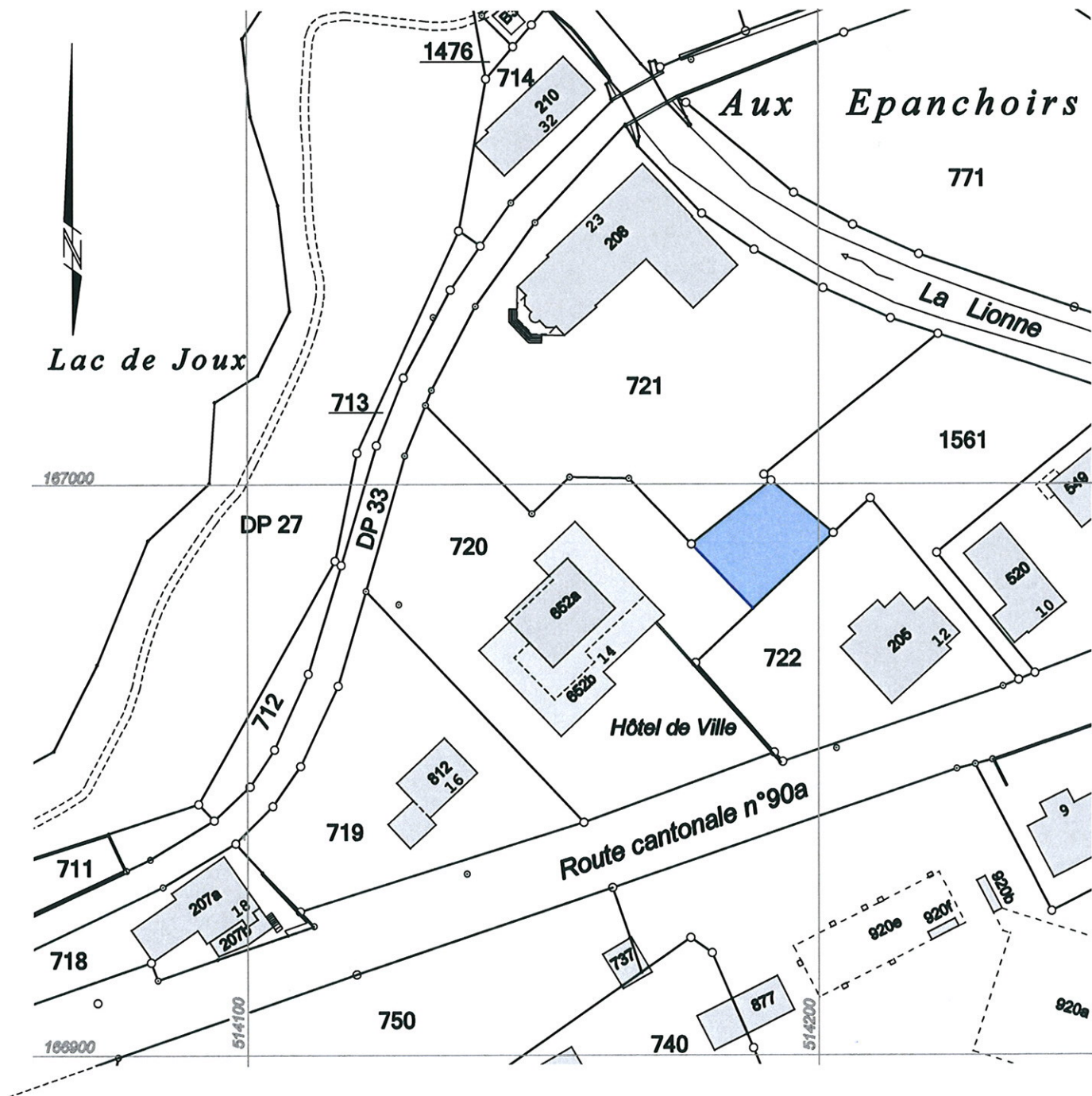
Commission: Patrick Berktold, rapp.; Fanny Guignard, James Favre, Jacky Rochat et Jacques-André Masson; Brigitte Mathieu et Jean-Jacques Rochat, suppl.

Annexe: extrait cadastral.

### PROJET DE FRACTIONNEMENT

Le Brassus, le 4 juillet 2008

 SURFACE A ACQUERIR PAR  
Montres BREGUET SA 276 m<sup>2</sup>



Coordonnées C.N.S. 1221  
Y = 514'170  
X = 166'995

Echelle 1:1000

H. THORENS Ing.-géomètre off.

Mensuration cadastrale

Dossier technique : AB.01.0000